

## eCH-0099 – Livraison données du RdH à la statistique

<b>Nom</b>	Livraison données du RdH à la statistique
<b>eCH-nombre</b>	eCH-0099
<b>Catégorie</b>	Norme
<b>Stade</b>	Défini
<b>Version</b>	2.1.1
<b>Statut</b>	Approuvé
<b>Date de décision</b>	2022-06-02
<b>Date de publication</b>	2023-07-27
<b>Remplace la version</b>	2.1.0 – Minor Change
<b>Conditions préalables</b>	-
<b>Annexes</b>	Schéma XML: eCH-0099-2-1.xsd
<b>Langues</b>	Allemand (original), français (traduction)
<b>Auteurs</b>	Groupe spécialisé Systèmes d'annonce Silke Kuczera OFS, <a href="mailto:silke.kuczera@bfs.admin.ch">silke.kuczera@bfs.admin.ch</a> Céline Orliac OFS, <a href="mailto:celine.orliac@bfs.admin.ch">celine.orliac@bfs.admin.ch</a> <a href="mailto:martin.stingelin@stingelin-informatik.com">Martin Stingelin, Stingelin Informatik GmbH, martin.stingelin@stingelin-informatik.com</a>
<b>Éditeur / distribution</b>	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 <a href="http://www.ech.ch">www.ech.ch</a> / <a href="mailto:info@ech.ch">info@ech.ch</a>

### Condensé

La présente norme définit le format d'échange des cas d'affaires «Livraison à la statistique» et «Validation des données» dans le cadre de l'enquête fondée sur les registres pour le recensement de la population.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Statut</b>	<b>5</b>
<b>1.2</b>	<b>Champ d'application</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Principes</b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>Conditions cadres</b>	<b>5</b>
<b>2.2</b>	<b>Explication concernant les cas d'affaires</b>	<b>5</b>
2.2.1	Validation	5
2.2.2	Livraison à la statistique	7
<b>2.3</b>	<b>Données à caractère personnel à fournir</b>	<b>11</b>
<b>2.4</b>	<b>Structures cantonales</b>	<b>11</b>
<b>2.5</b>	<b>Délimitation</b>	<b>12</b>
<b>2.6</b>	<b>Conventions</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>Modèle de données</b>	<b>13</b>
<b>3.1</b>	<b>Schémas de base eCH</b>	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>Spécifications</b>	<b>15</b>
<b>4.1</b>	<b>Jeu de caractères</b>	<b>15</b>
<b>4.2</b>	<b>Livraison – Delivery</b>	<b>15</b>
4.2.1	Attribut de version – version	16
4.2.2	Personne annoncée – reportedPerson	16
4.2.2.1	Renseignements de base – baseData	16
4.2.2.2	Données personnelles étendues – personExtendedData	17
4.2.2.3	Renseignements généraux – generalData	17
<b>4.3</b>	<b>Accusé de réception – receipt</b>	<b>17</b>
4.3.1	Moment de l'événement – eventTime	18
<b>4.4</b>	<b>Rapport de validation – validationReport</b>	<b>18</b>
4.4.1	Erreurs générales – generalError	18
4.4.2	Erreurs liées aux personnes – personError	19
4.4.3	Information sur l'erreur – errorInfo	19

4.4.3.1	Code .....	19
4.4.3.2	Texte.....	19
<b>4.5</b>	<b>Données d’extension – dataType .....</b>	<b>19</b>
<b>4.6</b>	<b>Entête d’annonce – header .....</b>	<b>20</b>
4.6.1	Expéditeur – senderId .....	22
4.6.2	Expéditeur d’origine – originalSenderId .....	22
4.6.3	Référence locale de l’expéditeur – declarationLocalReference .....	22
4.6.4	Destinataire – recipientId.....	22
4.6.5	Identificateur de message – messageId .....	22
4.6.6	Identificateur de message référencé – referenceMessageId .....	22
4.6.7	Identificateur de cas d’affaires unique – businessProcessId.....	22
4.6.8	Notre référence – ourBusinessReferenceId.....	23
4.6.9	Votre référence – yourBusinessReferenceId .....	23
4.6.10	Identification de transaction d’affaires – uniqueIdBusinessTransaction .....	23
4.6.11	Type de message – messageType.....	23
4.6.12	Type de sous-message – subMessageType .....	23
4.6.13	Fabricant – manufacturer .....	23
4.6.14	Produit – product.....	23
4.6.15	Version de produit – productVersion .....	24
4.6.16	Livraison partielle – partialDelivery .....	24
4.6.17	Objet – subject .....	24
4.6.18	Commentaire – comment .....	24
4.6.19	Date du message – messageDate .....	24
4.6.20	Date d’origine du message – initialMessageDate .....	24
4.6.21	Date d’événement – eventDate .....	24
4.6.22	Date de traitement – modificationDate.....	24
4.6.23	Code d’action – action.....	24
4.6.24	Marquage livraison test – testDeliveryFlag .....	24
4.6.25	Réponse attendue – responseExpected.....	25
4.6.26	Cas d’affaires terminé – businessCaseClosed .....	25
4.6.27	Extension – extension .....	25

---

<b>5</b>	<b>Compétences et mutations.....</b>	<b>25</b>
<b>6</b>	<b>Sécurité .....</b>	<b>25</b>
<b>7</b>	<b>Exclusion de responsabilité – droits de tiers .....</b>	<b>26</b>
<b>8</b>	<b>Droits d’auteur.....</b>	<b>26</b>
	<b>Annexe A – Références &amp; bibliographie .....</b>	<b>27</b>
	<b>Annexe B – Collaboration &amp; vérification.....</b>	<b>27</b>
	<b>Annexe C – Abréviations et glossaire.....</b>	<b>28</b>
	<b>Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente .....</b>	<b>28</b>
	<b>Annexe E – Liste des illustrations.....</b>	<b>29</b>
	<b>Annexe F – Liste des tableaux.....</b>	<b>29</b>

## Remarque

En vue d’une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s’applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

# 1 Introduction

## 1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

## 1.2 Champ d'application

La présente norme définit les données et annonces pour l'échange de données personnelles issues du contrôle des habitants à l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que les annonces de réponse correspondantes de l'OFS à des fins d'évaluations statistiques pour les besoins du recensement de la population (RP).

# 2 Principes

## 2.1 Conditions cadres

Cette norme repose sur les fondements légaux suivants:

- Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR)
- Loi fédérale sur le recensement fédéral de la population (RFP)
- Législations des cantons dans le contexte de l'harmonisation des registres

Le catalogue des caractères [Cat] fait autorité pour la description technique des contenus.

## 2.2 Explication concernant les cas d'affaires

La norme eCH-0099 vise principalement deux buts (types d'annonce MT 99 et MT 94).

- Dans le cas d'affaires «Livraison à la statistique [MT 99]», elle sert au transfert des données des RdH à l'OFS afin de permettre l'élaboration d'évaluations statistiques. La livraison concerne les données préalablement commandées par l'OFS pour un jour de référence précis.
- Dans le cas d'affaires «Validation [MT 94]», elle sert à garantir la qualité des données tirées de ces mêmes registres [MT 99], avant que celles-ci ne soient transmises aux services statistiques dans le processus de production.

Pour que ces deux objectifs principaux soient atteints, les deux types d'annonce [MT 99 et MT 94] doivent être envoyés à partir de la même source de données.

### 2.2.1 Validation

La validation correspond à une livraison test de la «Livraison à la statistique» et peut être effectuée à

tout moment.

Important: si des corrections doivent être fournies en raison d'erreurs annoncées (rapport de validation), un stock exhaustif de corrections doit être également être systématiquement fourni dans le cadre de validations. La transmission de livraisons partielles à l'OFS engendre des messages d'erreur, puisque le nombre d'enregistrements livré ne correspond pas au nombre attendu.

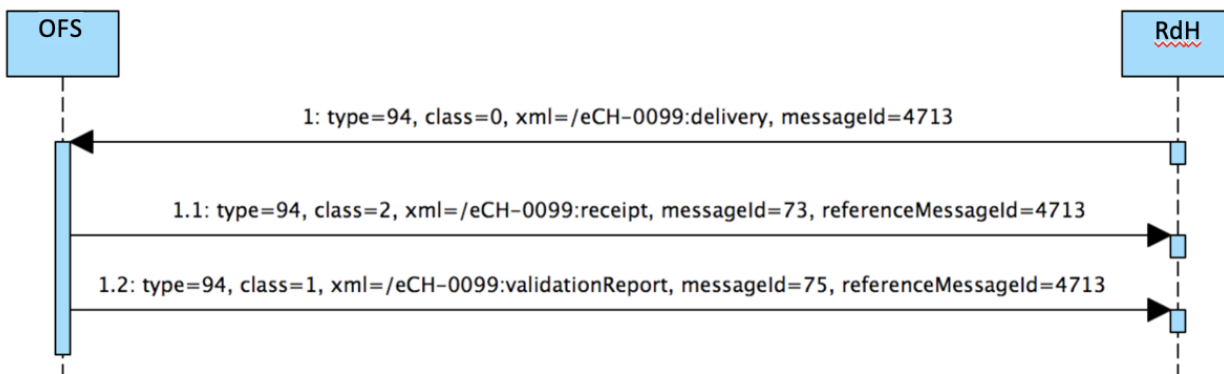


Figure 1: Déroulement de la validation

1. Le RdH livre les données à valider dans un seul fichier XML  
 Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).  
 L'extraction des données dans le RdH peut s'effectuer manuellement ou être programmée (au moyen du Scheduler).
2. L'OFS confirme la réception de l'envoi par un accusé de réception technique  
 Message 1.1: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).
3. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML  
 Message 1.2 (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

Si la livraison ne contient pas d'erreurs, ceci est indiqué par l'OFS dans l'élément /validationReport/generalError.

```

<ns9:generalError>
  <ns9:code>0004</ns9:code>
  <ns9:text>Vos données ne contiennent aucune erreur et seraient acceptées à des fins de traitement statistique.</ns9:text>
</ns9:generalError>
  
```

Dans le cas contraire, la réponse contient les éléments

/eCH-0099:validationReport/generalError et/ou /eCH0099:validationReport/personError.

Lors de l'importation de la réponse dans le registre, les données des habitants qui comportent des erreurs sont automatiquement signalées comme problématiques. Il appartient aux utilisatrices et utilisateurs de les corriger.

Les étapes 1 à 3 doivent être répétées jusqu'à ce que les données livrées soient acceptées (le rapport de validation ne doit plus contenir d'erreurs).

Si la validation est effectuée par une plateforme de données cantonale, le scénario de communication

diffère légèrement. Les annonces de l'accusé de réception technique, ainsi que du rapport de validation ont lieu dans ce scénario au niveau de la plateforme de données et du RdH.

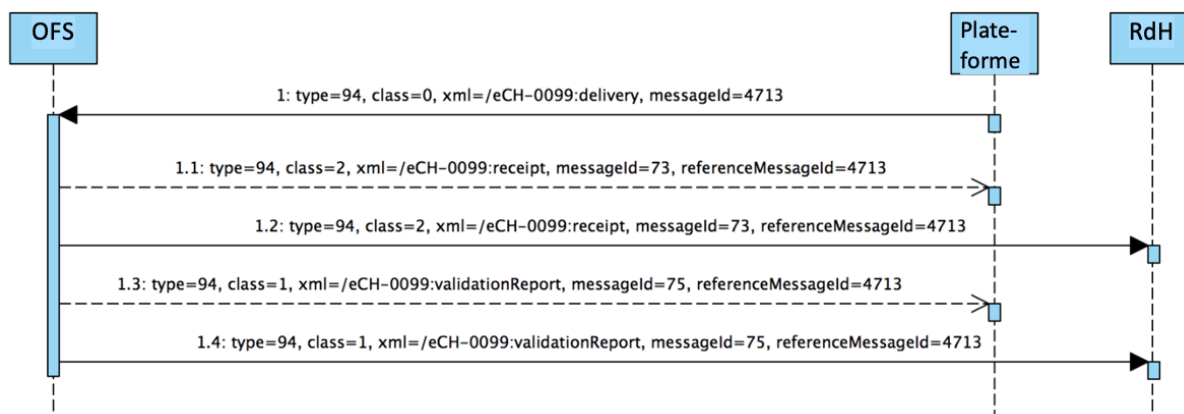


Figure 2: Validation pour les plateformes de données

4. La plateforme de données livre les données à valider dans un seul fichier XML  
 Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).  
 L'extraction des données dans le registre peut s'effectuer manuellement ou être programmée (au moyen du Scheduler).
5. L'OFS confirme avoir reçu l'envoi au moyen d'un accusé de réception technique qu'il envoie au RdH (message 1.2). L'accusé de réception technique peut également être livré à la plateforme de données avec l'accord du canton (message 1.1).  
 Message 1.1 et 1.2: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).
6. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML au RdH (Message 1.4). La réponse peut également être livrée à la plateforme de données avec l'accord du canton (message 1.3).  
 Message 1.3 et 1.4: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

### 2.2.2 Livraison à la statistique

Le graphique suivant présente le déroulement de la communication prévue dans le cadre d'une livraison à la statistique et les valeurs à utiliser pour les éléments messageType (=type) et messageClass (=class) de l'enveloppe.

Important: si des corrections doivent être fournies en raison d'erreurs annoncées (rapport de validation), un stock exhaustif de corrections doit être systématiquement fourni. La livraison des seuls cas corrigés n'est pas autorisée et est rejetée par l'OFS.

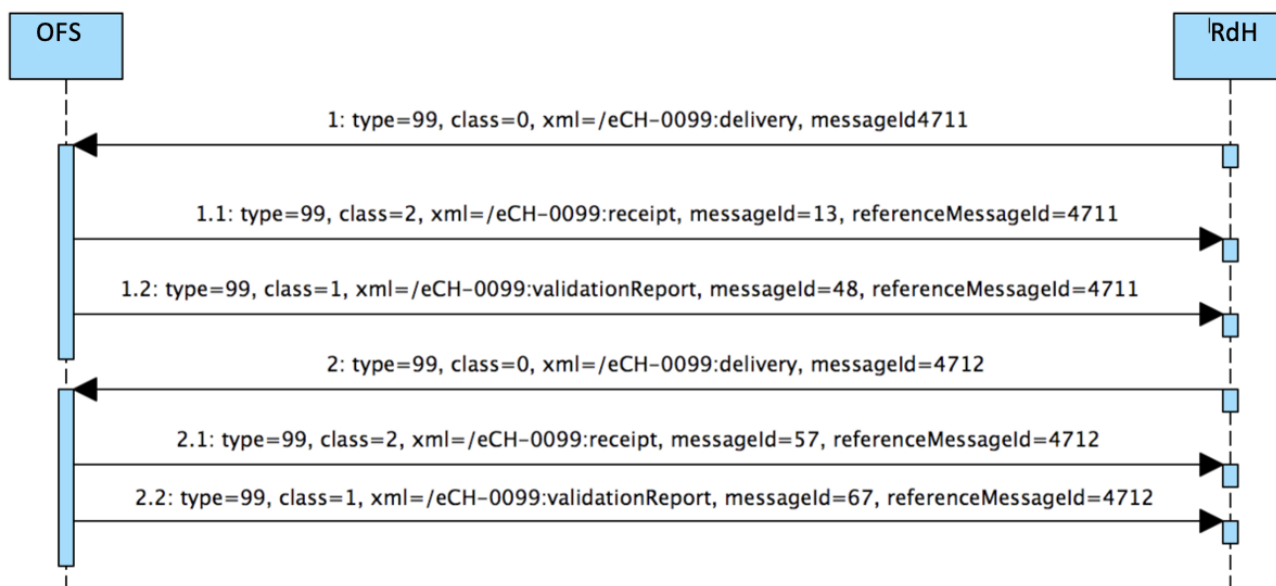


Figure 3: Déroulement de la livraison à la statistique

Le RdH livre le stock exhaustif de données dans un seul fichier XML

Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).

Ce stock exhaustif de données peut être déclenché dans le RdH soit manuellement, soit programmé à l'aide d'un Scheduler, à la date de référence correspondante.

2. L'OFS confirme la réception de l'envoi par un accusé de réception technique

Message 1.1: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).

3. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML

Message 1.2 (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

Si la livraison ne contient pas d'erreurs, ceci est indiqué par l'OFS dans l'élément /validationReport/generalError. Les données fournies ont donc été acceptées comme correctes par l'OFS.

```

<ns9:generalError>
<ns9:code>0001</ns9:code>
<ns9:text>Vos données ne contiennent aucune erreur et seraient acceptées à des fins de traitement statistique.</ns9:text>
</ns9:generalError>
    
```

Dans le cas contraire, la réponse contient les éléments

/eCH-0099:validationReport/generalError und/oder /eCH0099:validationReport/personError.

Lors de l'importation de la réponse dans le registre, les données des habitants qui comportent des erreurs sont automatiquement signalées comme problématiques. Il appartient aux utilisateurs de les corriger.



4. Une fois les données erronées corrigées, les données de tous les habitants et toutes les habitantes correspondant à la date de référence sont exportées et une livraison globale est transmise dans un fichier XML unique  
 Message 2: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099) l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).
5. L'OFS confirme la réception de l'envoi par un accusé de réception technique  
 Message 2.1: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).
6. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML  
 Message 2.2 (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099). Voir aussi point 3.

Les étapes 4 à 6 doivent être répétées jusqu'à ce que les données fournies soient acceptées.

Si la livraison à l'OFS est effectuée par une plateforme de données cantonale, le scénario de communication diffère légèrement. Les annonces de l'accusé de réception technique, ainsi que du rapport de validation ont lieu dans ce scénario au niveau de la plateforme de données et du RdH.



Figure 4: Livraison à la statistique pour les plateformes de données

La plateforme de données livre le stock exhaustif de données dans un seul fichier XML  
 Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).  
 Ce stock exhaustif de données peut être déclenché dans le registre soit manuellement, soit programmé à l'aide d'un Scheduler, à la date de référence correspondante.

2. L'OFS confirme avoir reçu l'envoi au moyen d'un accusé de réception technique qu'il envoie au RdH (message 1.2). L'accusé de réception technique peut également être livré à la plateforme de données avec l'accord du canton (message 1.1).

Message 1.1 et 1.2: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).

3. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML au RdH (Message 1.4). La réponse peut également être livrée à la plateforme de données avec l'accord du canton (message 1.3).

Message 1.3 et 1.4: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

Si la livraison ne contient pas d'erreurs, ceci est indiqué par l'OFS dans l'élément /validationReport/generalError. Les données fournies ont donc été acceptées comme correctes par l'OFS.

```
<ns9:generalError>
<ns9:code>0001</ns9:code>
<ns9:text>Vos données ne contiennent aucune erreur et seraient acceptées à des fins de traitement statistique.</ns9:text>
</ns9:generalError>
```

Dans le cas contraire, la réponse contient les éléments

/eCH-0099:validationReport/generalError und/oder /eCH0099:validationReport/personError,.

Lors de l'importation de la réponse dans le registre, les données des habitants qui comportent des erreurs sont automatiquement signalées comme problématiques. Il appartient aux utilisateurs de les corriger.

La synchronisation des données corrigées entre le RdH et la plateforme de données n'est pas couverte par cette norme et n'est indiquée que par souci d'exhaustivité.

Message 1.4.1

4. Une fois les données erronées corrigées, les données de tous les habitants et toutes les habitantes correspondant à la date de référence sont exportées et une livraison globale est transmise dans un fichier XML unique

Message 2: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099) l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).

5. L'OFS confirme avoir reçu l'envoi au moyen d'un accusé de réception technique au RdH (message 2.2). L'accusé de réception technique peut également être livré à la plateforme de données avec l'accord du canton (message 2.1).

Message 2.1 et 2.2: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).

6. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML au RdH (Message 2.4). La réponse peut également être livrée à la plateforme de données avec l'accord

du canton (message 2.3).

Message 2.3 et 2.4: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099). Voir aussi point 3.

Les étapes 4 à 6 doivent être répétées jusqu'à ce que les données fournies soient acceptées.

## 2.3 Données à caractère personnel à fournir

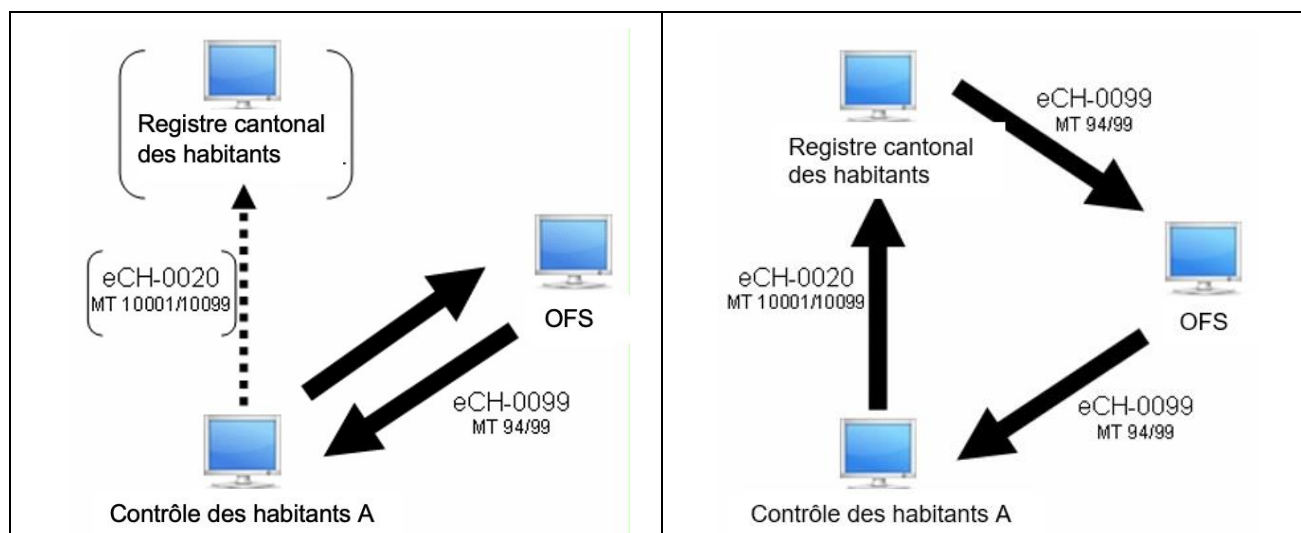
Les données décrites au chapitre 4.2 «Livraison – Delivery» doivent être fournies pour les personnes suivantes:

- personnes annoncées dans la commune à la date de référence (personne disposant d'un permis d'établissement et d'un titre de séjour),
- personnes ayant déménagé lors des 12 derniers mois jusqu'à la date de référence.
- personnes décédées dans les 12 derniers mois jusqu'à la date de référence.

## 2.4 Structures cantonales

La structure des réseaux informatiques cantonaux et communaux varie d'un canton à un autre. Si certains cantons se sont dotés d'une plateforme cantonale, d'autres ne l'ont pas fait.

Indépendamment de ces structures, l'OFS propose, pour l'annonce, les deux variantes de communication des données suivantes et uniquement celles-ci.



- Dans les cantons disposant d'une plateforme cantonale de données, la livraison des données relève de la responsabilité du canton.
- Dans les cantons ne disposant pas d'une plateforme cantonale de données, la livraison des données relève de la responsabilité des communes.

Le manuel [sedex] Données des registres détaille le processus de communication à utiliser afin de livrer les données.

## 2.5 Délimitation

La procédure de communication de base est décrite dans le manuel [sedex] Données des registres, elle n'apparaît donc pas dans la présente norme.

Le «Relevé des ménages collectifs, exigences minimales de l'OFS [MC]» n'est pas couvert par cette norme et est décrit dans un document distinct.

## 2.6 Conventions

**«Facultatif» est employé dans le contexte de ce document tel que défini dans la spécification du schéma XML [XSD]. En d'autres termes: «Il existe des cas de figure pour lesquels aucune donnée n'est disponible».** Autrement dit, un caractère, qui est décrit dans le catalogue des caractères [Cat] comme «obligatoire si relevé dans le registre», doit être défini dans le schéma en tant qu'élément facultatif, car il existe des cas pour lesquels il n'est pas disponible (p. ex. date de décès).

La présente norme n'a pas vocation à fournir une description détaillée des relations techniques fondamentales, ni, en particulier, des exceptions et cas particuliers, ceux-ci étant déjà documentés dans le catalogue des caractères de l'Office fédéral de la statistique.

Si des spécifications d'autres normes sont prises en compte, référence y est faite sous la forme [<Référence>]. Les renseignements détaillés concernant les références sont répertoriés dans l'annexe A. Pour chaque élément, le type correspondant est documenté.

### 3 Modèle de données

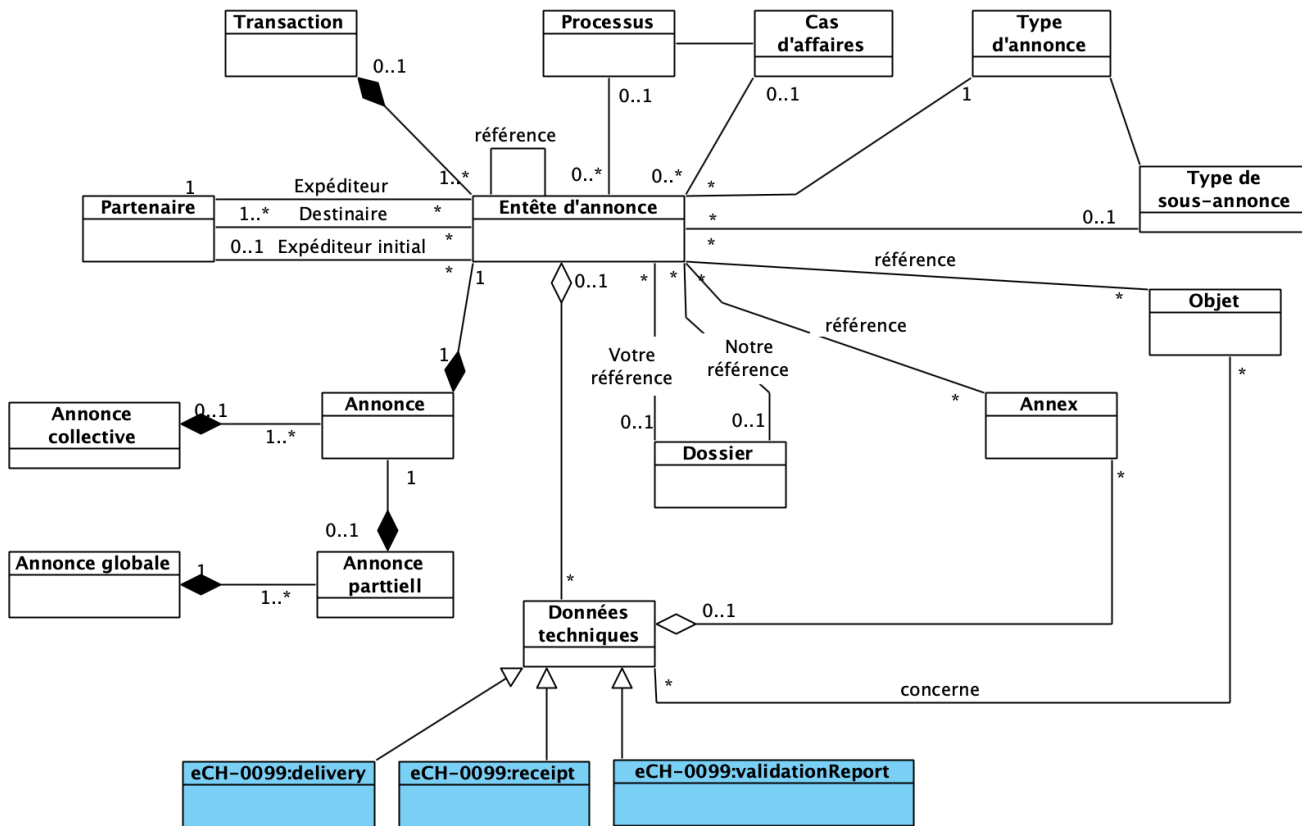


Figure 5: Lien entre eCH-0058 et eCH-0099

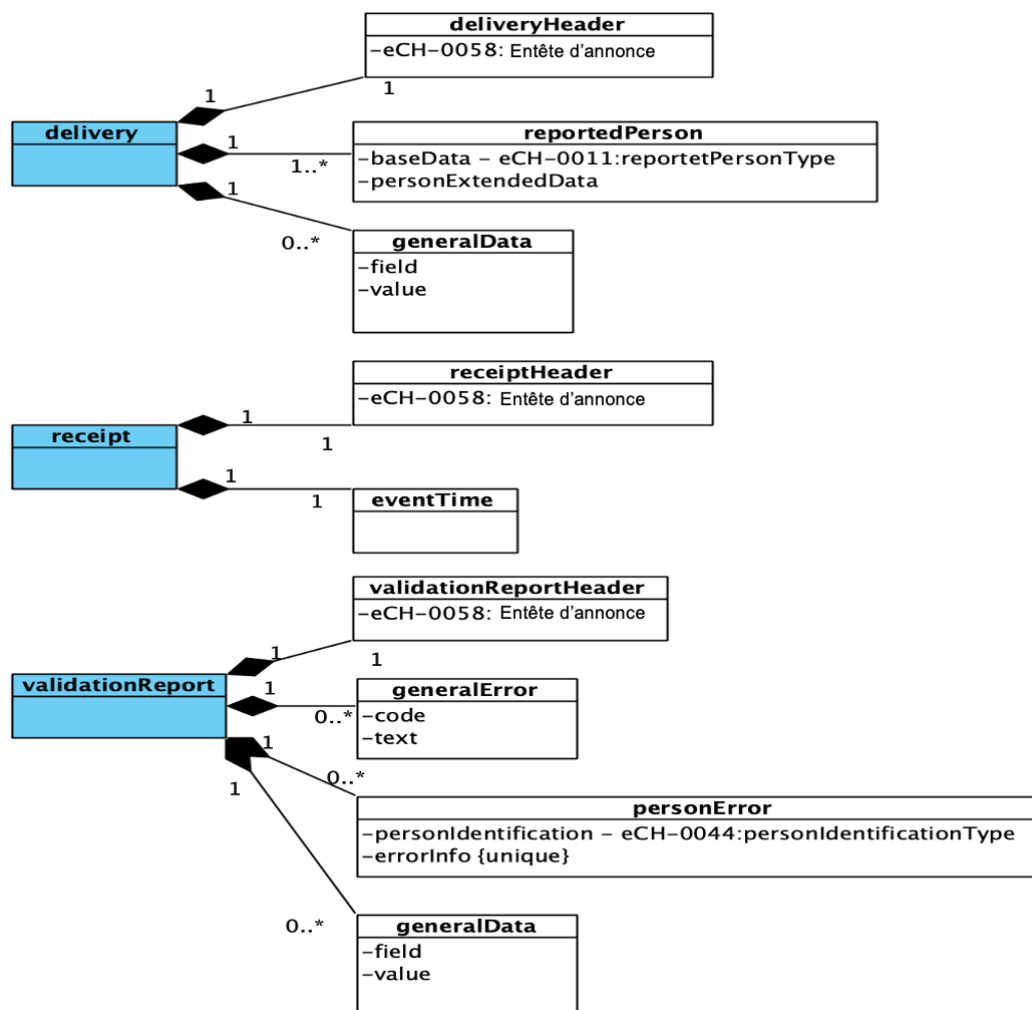


Figure 6: Modèle de données eCH-0099

eCH-0099 reproduit trois structures distinctes. La livraison à la statistique (delivery), l'accusé de réception (receipt) et le rapport de validation (validationReport).

### 3.1 Schémas de base eCH

Les schémas spécifiques de sedex reposent sur des schémas XML d'eCH dont les références sont automatiquement reprises par importation. Les schémas type suivants sont utilisés par la version 2.1 d'eCH-0099:

- eCH-0011/8: Norme concernant les données Données concernant les personnes
- eCH-0044/4: Norme concernant les données Échange d'identifications de personne
- eCH-0058/4: Norme d'interface Cadre d'annonce

Les schémas type suivants sont utilisés de manière indirecte via eCH-0011/8

- eCH-0006/2: Norme concernant les données Catégories d'étrangers
- eCH-0007/5: Norme concernant les données Communes
- eCH-0008/3: Norme concernant les données États et régions
- eCH-0010/5: Norme concernant les données Adresse postale pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités

- eCH-0135/1: Norme concernant les données Lieu d'origine

Se reporter à la Figure 7 ci-dessous pour connaître les dépendances les schémas. Les schémas d'eCH requis, au même titre que les schémas spécifiques sedex, sont disponibles en téléchargement sur le [www.ech.ch](http://www.ech.ch).

Des exemples d'application pour la livraison aux statistiques sont visibles en utilisant le lien suivant: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/register/personenregister/registerharmonisierung/meldewesen-datenaustausch.html>

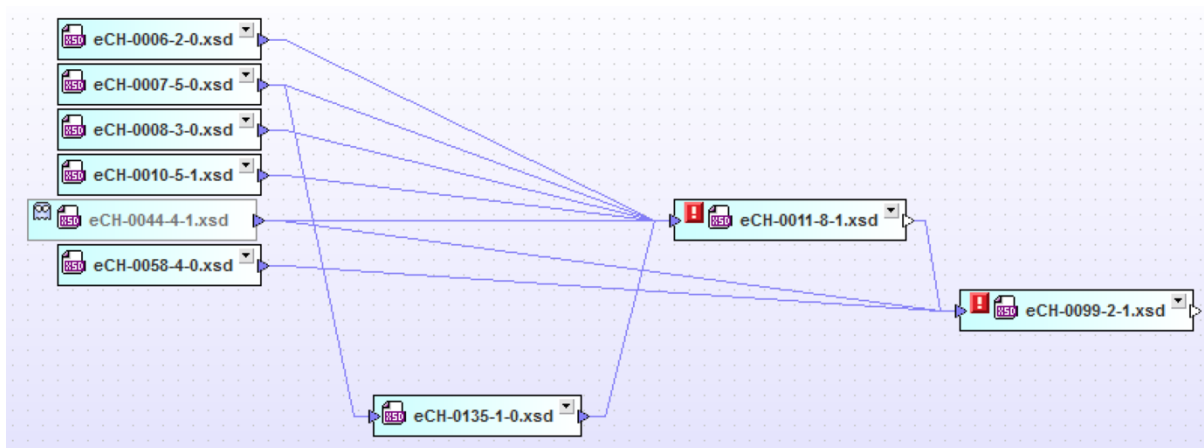


Figure 7: Dépendances

## 4 Spécifications

### 4.1 Jeu de caractères

Les données doivent être codées en «UTF-8» tel que stipulé par [eCH-0018].

Le codage des noms s'appuie sur la norme ISO 8859-15, qui permet l'utilisation de la plupart des signes spéciaux propres aux langues d'Europe occidentale.

Les noms étrangers doivent être orthographiés selon les instructions fournies par le DFJP [NAMS].

### 4.2 Livraison – Delivery

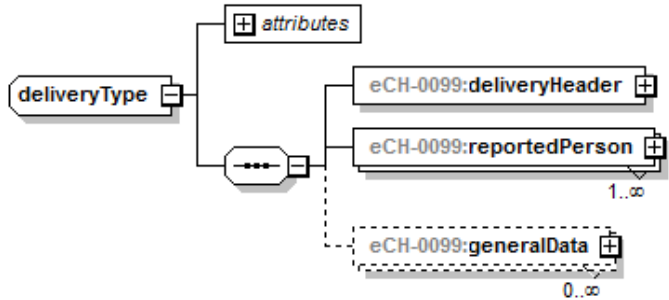
Une livraison ne peut porter que sur une seule commune. Registres centralisés doivent donc procéder à plusieurs livraisons, une par commune

Le site de l'OFS propose de plus amples informations sur la date d'événement (date de référence) à l'adresse: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/register/personenregister/registerharmonisierung/lieferung-statistik.html>

La livraison à la statistique est composée des éléments suivants

- Attribut de version, voir chapitre 4.2.1
- Entête d'annonce (impératif) – deliveryHeader, voir chapitre 4.6

- Personne annoncée (impératif, récurrent) – reportedPerson, voir chapitre 4.2.2
- Renseignements généraux (facultatif, récurrent) – Generalrat, voir chapitre 4.2.2.3



Generated by XMLSpy

www.altova.com

Figure 8: deliveryType

### 4.2.1 Attribut de version – version

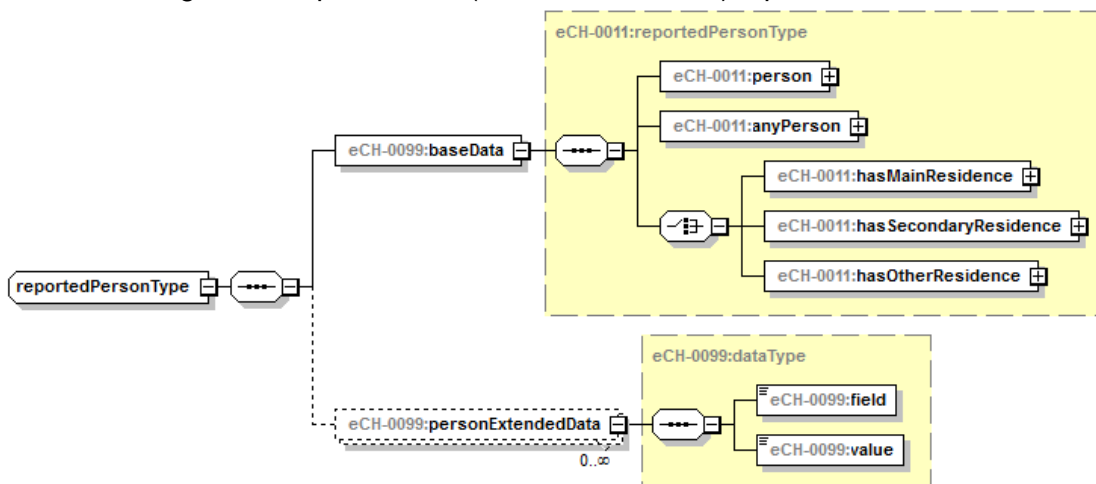
La version à indiquer correspond au numéro de version du schéma XML eCH-0099 ayant servi à la création du fichier XML.

Par exemple, le fichier XML créé sur la base du schéma eCH-0099-2-1 se voit attribuer le numéro de version «2.1».

### 4.2.2 Personne annoncée – reportedPerson

Pour chaque personne à annoncer, les éléments à fournir sont les suivants:

- Renseignements de base (impératif) – baseData, voir eCH-0011:reportedPersonType
- Renseignements personnels (facultatif, récurrent) – personExtendedData, voir chapitre 4.2.2.2



#### 4.2.2.1 Renseignements de base – baseData

Pour les définitions concernant les caractères voir [eCH-0011].

Pour les personnes ayant déménagé, les éléments à fournir impérativement sont les suivants:

- Date de départ (departureDate)
- Lieu de départ (goesTo)



Pour les personnes décédées, les éléments à fournir impérativement sont les suivants:

- Date de décès (dateOfDeath)
- Date de départ (departureDate)

La livraison de l'élément lieu de départ (goesTo) n'est pas autorisée pour les personnes décédées.

#### 4.2.2.2 Données personnelles étendues – personExtendedData

Cet élément constitue un point d'approfondissement prédéfini. Il n'est requis que lorsque de nouveaux caractères concernant les personnes, qui n'étaient pas encore connus au moment de la création de cette version de la norme, doivent être échangés.

**L'élément ne doit être échangé que lorsqu'il a été prescrit par l'OFS.**

Voir aussi chapitre 4.5

#### 4.2.2.3 Renseignements généraux – generalData

Cet élément constitue un point d'approfondissement prédéfini. Il n'est requis que dans le cas où de nouveaux caractères généraux, qui n'étaient pas encore connus au moment de la création de cette version de la norme, doivent être échangés.

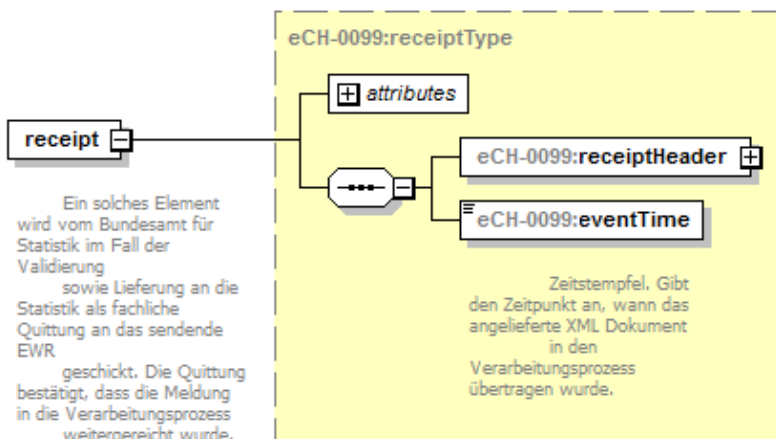
**L'élément ne doit être échangé que lorsqu'il a été prescrit par l'OFS.**

Voir aussi chapitre 4.5

### 4.3 Accusé de réception – receipt

L'accusé de réception est composé des éléments suivants:

- Attribut de version, voir chapitre 4.2.1
- Entête d'annonce (impératif) – receiptHeader, voir chapitre 4.6
- Moment de l'événement (impératif) – eventTime, voir chapitre 4.3.1



### 4.3.1 Moment de l'événement – eventTime

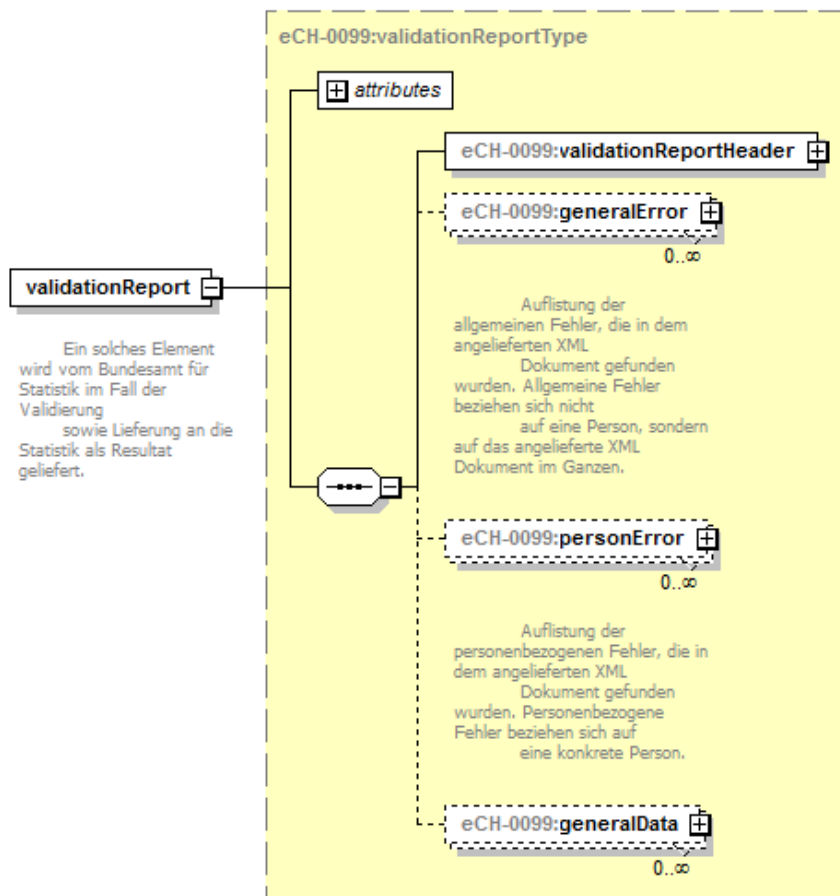
Indique le moment où le document XML livré a été transféré dans le processus de traitement.

## 4.4 Rapport de validation – validationReport

La réponse de l'OFS indique si la livraison est acceptée respectivement quelles sont les erreurs constatées dans le cadre de la validation qui doivent être corrigées dans le RdH.

Le rapport de validation est constitué des caractères suivants:

- Attribut de version, voir chapitre 4.2.1
- Entête d'annonce (impératif) – validationHeader, voir chapitre 4.6
- Erreurs générales (facultatif, récurrent) – generalError, voir chapitre 4.4.1
- Erreurs liées aux personnes (facultatif, récurrent) – personError, voir chapitre 4.4.2.
- Données générales (facultatif, récurrent) – generalData, voir chapitre 4.2.2.3



### 4.4.1 Erreurs générales – generalError

Liste des erreurs générales constatées dans le document XML livré. Les erreurs générales ne se rapportent pas à des personnes, mais au document XML dans son ensemble.

[eCH-0099:errorInfoType]

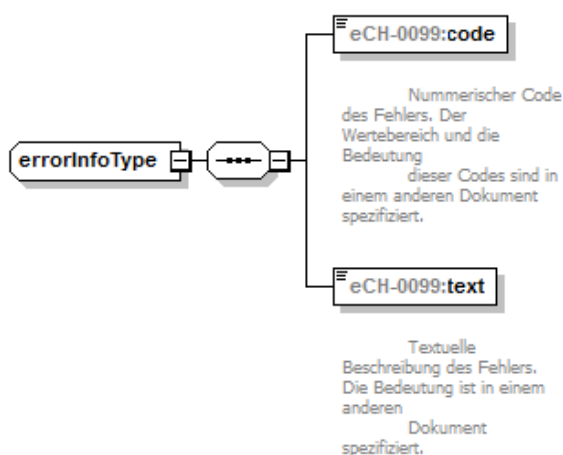
#### 4.4.2 Erreurs liées aux personnes – personError

Liste des erreurs générales liées aux personnes constatées dans le document XML livré. Les erreurs liées aux personnes se rapportent à une personne concrète.

- Identification de la personne concernée [eCH-0044:personIdentification]
- Information sur les erreurs [eCH-0099:errorInfoType]

#### 4.4.3 Information sur l'erreur – errorInfo

- Code (impératif) – code, voir chapitre 4.4.3.1
- Texte (impératif) – text, voir chapitre 4.4.3.2



##### 4.4.3.1 Code

Code numérique de l'erreur. La plage de valeurs et la signification de ces codes sont spécifiées dans le document <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-personnes/harmonisation-registres/qualite-donnees.assetdetail.18064082.html>.

##### 4.4.3.2 Texte

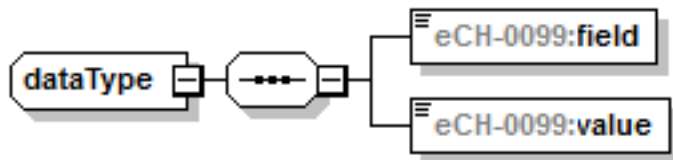
Description textuelle de l'erreur. La signification est spécifiée dans le document <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/register/personenregister/registerharmonisierung/qualitaet-datenlieferung.assetdetail.18064082.html>.

#### 4.5 Données d'extension – dataType

Data Type est une structure de paires de valeurs (value pair) qui permet de transmettre des caractères qui ne sont pas encore pris en compte au moment de la création de la norme. Son utilisation ainsi que les valeurs autorisées sont définies par l'OFS.

Les éléments suivants doivent être fournis

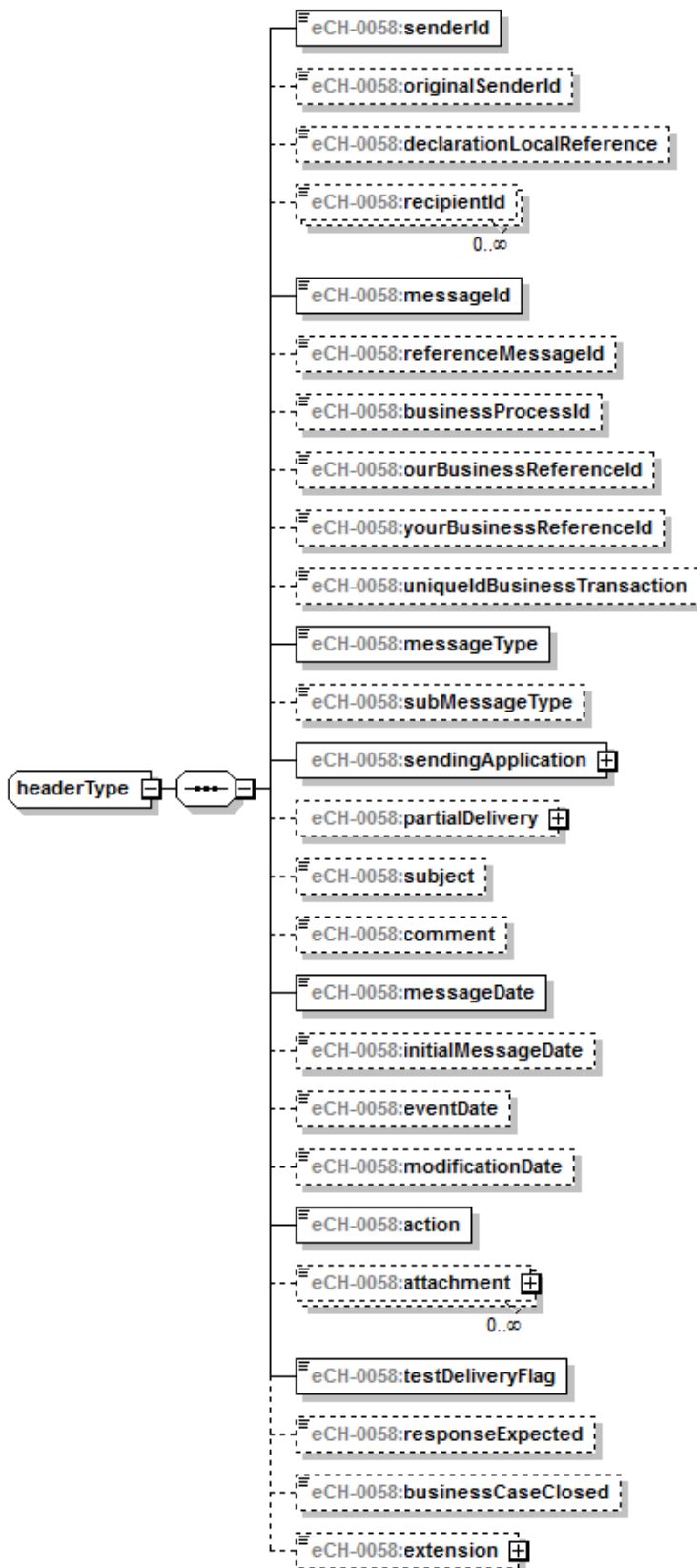
- Champ (impératif) - field. contient le nom du caractère à transférer.
- Valeur (impératif) – value, contient la valeur de caractère.



#### 4.6 Entête d’annonce – header

Les éléments suivants doivent être fournis avec chaque annonce, voir aussi [eCH-0058].

- Expéditeur – senderId
- Expéditeur d’origine (facultatif) – originalSenderId
- Référence locale de l’expéditeur – declarationLocalReference
- Destinataire – recipientId
- Identificateur de message – messageId
- Identificateur de message référencé – referenceMessageId
- Identificateur de cas d’affaires unique – businessProcessId
- Notre référence – ourBusinessReferenceId
- Votre référence – yourBusinessReferenceId
- Type de message – messageType
- Fabricant – manufacturer
- Produit – product
- Version de produit – productVersion
- Date du message – messageDate
- Date d’événement – eventDate
- Code d’action – action
- Marquage livraison test – testDeliveryFlag
- Réponse attendue – responseExpected
- Cas d’affaires terminé – businessCaseClosed



#### 4.6.1 Expéditeur – senderId

sedex-ID de l'organisation qui déclenche la livraison (peut également être un canton, comme 2-LU-1 par exemple). L'identificateur sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Exemple: sedex://1-351-1

#### 4.6.2 Expéditeur d'origine – originalSenderId

sedex-ID de l'organisation qui a déclenché la livraison (peut également être un canton, comme 2-LU-1 par exemple). L'identificateur sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

**Remarque:** est utilisé **uniquement** dans l'accusé de réception technique et dans le rapport de validation.

Exemple: sedex://1-351-1

#### 4.6.3 Référence locale de l'expéditeur – declarationLocalReference

Nom ou autre information pouvant être librement choisie, afin que le service clientèle puisse contacter la personne ayant effectué la livraison pour toute question éventuelle.

**Remarque:** est utilisé **uniquement** dans la livraison (delivery).

Exemple: Maria Bernasconi

#### 4.6.4 Destinataire – recipientId

ID sedex de l'organisation qui doit recevoir la livraison (toujours 3-CH-1). L'identificateur sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Exemple: sedex://3-CH-1

#### 4.6.5 Identificateur de message – messageId

Identificateur unique de la livraison. L'expéditeur doit générer cette information dès aujourd'hui pour le champ «messageId» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 24681

#### 4.6.6 Identificateur de message référencé – referenceMessageId

Identificateur sans ambiguïté de la livraison d'origine dans l'accusé de réception technique et dans le rapport de validation. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «referenceMessageId» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

**Remarque:** est utilisé **uniquement** dans l'accusé de réception technique et dans le rapport de validation.

Exemple: 135790

#### 4.6.7 Identificateur de cas d'affaires unique – businessProcessId

Identification alphanumérique pouvant être librement choisie et reliée au processus par l'expéditeur.

Une valeur, qui sera à nouveau livrée dans l'accusé de réception technique et dans le rapport de validation, peut être définie dans la livraison.

Exemple: a2ec21654d6

#### 4.6.8 Notre référence – ourBusinessReferenceld

ID sedex de la commune concernée par ces données (ne doit pas être un canton, mais toujours une commune). Doit également être fournie lorsque la commune a elle-même livré ses données. L'identificateur sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Remarque: utilisé uniquement dans la livraison.

Exemple: sedex://1-351-1

#### 4.6.9 Votre référence – yourBusinessReferenceld

ID sedex de la commune concernée par les données d'origine (ne doit **pas** être un canton, mais toujours une commune). Doit également être fournie lorsque la commune a elle-même livré les données d'origine. L'identificateur sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

**Remarque:** est utilisé **uniquement** dans l'accusé de réception technique et dans le rapport de validation.

Exemple: sedex://1-351-1

#### 4.6.10 Identification de transaction d'affaires – uniqueldBusinessTransaction

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.11 Type de message – messageType

Type de livraison. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «messageType» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 99

#### 4.6.12 Type de sous-message – subMessageType

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.13 Fabricant – manufacturer

Nom de la société, qui a mis au point le logiciel de CdH (livraison) ou le service de validation (accusé de réception technique + rapport de validation).

Exemple: OleAllDevelop AG

#### 4.6.14 Produit – product

Nom du logiciel de CDH (livraison) ou le service de validation (accusé de réception technique + rapport de validation).

Exemple: MegaEWK NT

#### 4.6.15 Version de produit – **productVersion**

Version du logiciel de CDH (livraison) ou le service de validation (accusé de réception technique + rapport de validation).

Exemple: 93

#### 4.6.16 Livraison partielle – **partialDelivery**

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.17 Objet – **subject**

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.18 Commentaire – **comment**

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.19 Date du message – **messageDate**

Moment de la génération. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «messageDate» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 2013-01-09T10:57:32

#### 4.6.20 Date d'origine du message – **initialMessageDate**

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.21 Date d'événement – **eventDate**

Date de référence. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «eventDate» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 2012-12-31T12:00:00

#### 4.6.22 Date de traitement – **modificationDate**

N'est pas pris en compte. Il est recommandé de ne pas fournir cet élément.

#### 4.6.23 Code d'action – **action**

Permet de distinguer l'accusé de réception technique de l'annonce effective:

- Livraison + rapport de validation = **1**,
- Accusé de réception technique positif (la validation a commencé) = **9**,
- Accusé de réception technique négatif (date de référence erronée, livraison en dehors de la période, livraison 94 au lieu de 99, erreur de schéma XML) = **8**

Exemple: 1

#### 4.6.24 Marquage livraison test – **testDeliveryFlag**

N'est pas pris en compte. Il est recommandé d'utiliser la valeur «false».



Exemple: false

#### **4.6.25 Réponse attendue – responseExpected**

Indique si une réponse est attendue pour cette annonce:

- Livraison=1,
- Accusé de réception technique positif (la validation a commencé)=0,
- Accusé de réception technique négatif (date de référence erronée, livraison en dehors de la période, livraison 94 au lieu de 99, erreur de schéma XML)=0
- Rapport de validation=0

Exemple: 1

#### **4.6.26 Cas d'affaires terminé – businessCaseClosed**

Indique si le cas d'affaires est terminé par cette annonce:

- Livraison=0,
- Accusé de réception technique positif (la validation a commencé)=0,
- Accusé de réception technique négatif (date de référence erronée, livraison en dehors de la période, livraison 94 au lieu de 99, erreur de schéma XML)=1
- Rapport de validation=1

Exemple: 0

#### **4.6.27 Extension – extension**

L'extension permet d'apporter des compléments spécifiques de l'entête d'annonce. Son utilisation est réservée en cas d'accord avec l'OFS.

## **5 Compétences et mutations**

L'OFS est compétent pour la mise à jour de la présente norme.

## **6 Sécurité**

La définition des formats d'échange en soi ne pose pas de problèmes affectant la sécurité. Si les autorités souhaitent échanger les données spécifiées dans le présent document par voie électronique, elles doivent s'assurer que les conditions juridiques requises sont bien remplies. La confidentialité et l'intégrité des données transmises doivent être garanties lors de l'échange des données.

## 7 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices ou utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou l'utilisateur est tenu(e) d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

## 8 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

## Annexe A – Références & bibliographie

- [eCH-0011] eCH-0011 – Norme concernant les données Données concernant les personnes
- [eCH-0018] eCH-0018: XML Best Practices
- [eCH-0044] eCH-0044 – Norme concernant les données Identification des personnes
- [eCH-0058] eCH-0058 – Norme d'interface Cadre d'annonce
- [ISO 639-1] ISO (International Organization for Standardization). International Standards for Language Codes.
- [CAT] Harmonisation des registres officiels des personnes. Catalogue des caractères. Version 01.2007
- [KHH] Ménages collectifs
- Directive sur la détermination et l'orthographe des noms de ressortissants étrangers (état au 1 janvier 2012)
- [NAMS] <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/rechtsgrundlagen/weisungen/auslaender/aufenthalt/20150302-info-namen-d.pdf.download.pdf/20150302-info-namen-d.pdf>
- Manuel sedex Harmonisation des registres
- [sedex] décrit notamment le déroulement de la communication pour la livraison de statistiques
- Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
- [RHG] (Loi sur l'harmonisation des registres, LHR) du 23 juin 2006  
Entrée en vigueur partielle le 1<sup>er</sup> novembre 2006
- <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2006/619/fr>
- [UML] Unified Modeling Language (UML). Version 1.5. Object Management Group.
- [XSD] XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2 mai 2001.
- XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2 mai 2001.
- [RFP] Loi sur le recensement de la population
- <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/869/fr>

## Annexe B – Collaboration & vérification

Silke Kuczera, Office fédéral de la statistique

Céline Orliac, Office fédéral de la statistique

Martin Stingelin, Stingelin Informatik GmbH

## Annexe C – Abréviations et glossaire

OFS	Office fédéral de la statistique (OFS)
RdH	Registre des habitants
MT	Type d'annonce
LHR	Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
RFP	Loi fédérale sur le recensement fédéral de la population
XML	Extensible Markup Language

## Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Chapitre	Page	Adaptation	N° RFC
3	13	Relation avec eCH-0058 mise en évidence et modèle de données eCH-0099 complété d'attributs	2013-33
	1	Auteurs adaptés	2017-76
4.2	15	Divers liens mis à jour	2017-76
4.4.3.1	19		
4.4.3.2	19		
A	29		

Tableau 1 Modifications par rapport à la version précédente

## **Annexe E – Liste des illustrations**

Figure 1: Déroulement de la validation.....	6
Figure 2: Validation pour les plateformes de données.....	7
Figure 3: Déroulement de la livraison à la statistique .....	8
Figure 4: Livraison à la statistique pour les plateformes de données.....	9
Figure 5: Lien entre eCH-0058 et eCH-0099.....	13
Figure 6: Modèle de données eCH-0099 .....	14
Figure 7: Dépendances.....	15
Figure 8: deliveryType .....	16

## **Annexe F – Liste des tableaux**

Tableau 1 Modifications par rapport à la version précédente .....	28
---	----